

Compte-rendu de l'atelier d'appropriation du 17 juin 2021

Un besoin reconnu : celui de se rencontrer

Concluant la tournée orchestrée par l'agente de liaison du Comité régional en santé et bien-être des hommes auprès des répondants locaux en santé et bien-être des hommes (SBEH) ainsi que de plusieurs directions d'organismes communautaires en SBEH, cet atelier traitait des besoins réciproques d'arrimage entre les réseaux public et communautaire.

Un des besoins identifiés était celui de provoquer des occasions de rencontres entre ces milieux pour mieux se connaître. Ainsi, l'activité a regroupé quinze personnes où, à la suite de la présentation sur les besoins de partenariat, une discussion s'est engagée, notamment sur les conditions gagnantes dans lesquelles une collaboration entre le réseau de la santé et des services sociaux et celui des organismes communautaires pourrait s'organiser à long terme, de manière durable et pérenne.

Alors que des organisations communautaires ont déjà des corridors de services bien établis avec le réseau public, desquels elles sont largement satisfaites, d'autres aimeraient en élaborer avec les partenaires du réseau de la santé et des services sociaux. Dans cette optique, une piste à suivre serait de partager les ententes de collaboration déjà existantes avec les organismes qui désirent mettre en place des corridors de services entre les deux réseaux.

Le territoire de l'est : un modèle à suivre ?

Les démarches du répondant local en santé et bien-être des hommes du CIUSSS de l'Est de l'Île de Montréal ont été nommées en exemple. Tout en faisant des liens avec le portrait des hommes du territoire de l'Est, les directions ont été invitées à définir leurs besoins de collaboration en vue d'entente avec trois organismes communautaires pour consolider l'importance et la pertinence du dossier de la santé et du bien-être des hommes.

Ainsi, avoir l'aval des grandes directions et leur participation aux comités locaux ont été identifiés comme étant une clef du succès pour que ces ententes puissent voir le jour et s'inscrire dans la structure des CIUSSS. De cette manière, la santé et le bien-être des hommes pourraient demeurer une priorité. Cela viendrait du même coup contrer le roulement de personnel observé de part et d'autre des deux réseaux, perçu comme un obstacle à la pérennité du dossier santé et bien-être des hommes.

La participation des organismes communautaires à des comités locaux

Il a aussi été amené par les participants que des organismes communautaires ayant un rayonnement régional soient rapidement identifiés afin qu'ils participent à des comités locaux en santé et bien-être des hommes, sur leur territoire ou ailleurs sur l'Île. Cette participation aux comités locaux hors territoires pourrait bonifier le travail qui se fait à l'intérieur des CIUSSS. Il serait aussi pertinent de partager des formateurs de la formation Intervenir auprès des hommes entre les organismes communautaires et les CIUSSS. Une attention pour s'adapter aux

différentes clientèles de la part du réseau de la santé et des services sociaux devrait aussi être encouragée.

L'utilité de la mise en place d'un formulaire de référencement entre les deux réseaux a également été proposé et surtout bien accueillie par les participant(e)s, à ceci près que les CIUSSS doivent passer par un comité de formulaires et que la confidentialité de l'utilisateur soit respectée. Ce dernier devrait signer ledit protocole de référencement pour autoriser le transfert d'informations. Un projet-pilote pourrait être lancé dans le Centre-Ouest, où le formulaire y serait éventuellement vérifié et approuvé, pour ensuite le présenter et l'étendre aux autres CIUSSS.

Des actions d'arrimage à mettre en place

En ce qui concerne les actions à mettre de l'avant pour que la santé et le bien-être des hommes demeurent une priorité, une personne au service de partenariats des CIUSSS pourrait participer à des tables locales et de concertation afin d'approcher des organismes communautaires et ainsi tâter le pouls de futurs arrimages. Un bémol a toutefois été apporté quant à l'importante différence entre ententes de partenariats et un encadrement législatif pour éviter un contrôle et une surveillance des services pour les organismes qui ne sont pas régis par une loi comme celle de la santé et des services sociaux. Des ententes de gestion doivent également être instaurées avec le ministère. Celles-ci devraient obligatoirement être respectées par les CIUSSS, peu importe le contexte. Par exemple, en temps de pandémie, les participants ont senti que le dossier de la santé et du bien-être des hommes n'a pas été jugé prioritaire, alors qu'il a été rapporté que beaucoup d'hommes se sont retrouvés dans des situations de détresse.

En dernier lieu, il a été question du déploiement des pôles de services, comme celui, par exemple, du groupe de paroles pour hommes dans Verdun, coanimé par des intervenants du CLSC et du CRHM qui avait lieu avant la COVID-19. À cet effet, il a été souligné que les comités locaux et le département des partenariats des différents CIUSSS doivent s'occuper à rebâtir des liens avec les organismes communautaires. Cette rencontre du 17 juin 2021 était justement l'occasion de créer des liens. À juste titre, une des grandes réussites de cet échange est que des contacts se sont créés entre des participant(e)s au niveau de services, ce que l'agente de liaison devrait accompagner et encourager. Cette dernière devrait également, organiser d'autres rencontres et d'autres événements à l'automne pour permettre de tisser et de solidifier des liens. Elle devrait aussi participer aux réunions du ROHIM, histoire de mousser les liens entre les répondants locaux et les directions d'organismes communautaires.